

Huber KSS Service GmbH  
4650 Lambach

Date d'émission 15.01.2024, Révision 07.12.2023

Version 1.0

Page 1 / 13

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Bike Groovy Berta**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Produit de nettoyage

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** Huber KSS Service GmbH  
Lambacher Feld 2  
4650 Lambach / AUSTRIA  
Téléphone +43 7245 22433  
Site internet www.kss.at  
E-mail office@kss.at

#### Secteur informatif

**Informations techniques** office@kss.at

**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)  
Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Organe consultatif** ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.  
Eye Dam. 1: H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Huber KSS Service GmbH  
4650 Lambach

Date d'émission 15.01.2024, Révision 07.12.2023

Version 1.0

Page 2 / 13

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

### Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

DANGER

### Contient:

Alcool C9-11 éthoxylée

Composés d'ammonium quaternaire, C12-14-alkyl (hydroxyéthyl) diméthyl, éthoxylés, chlorures

Métasilicate de disodium-pentahydrate

### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver soigneusement après manipulation avec beaucoup d'eau.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

### Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:

< 5% phosphonates

< 5% agents de surface non ioniques

< 5% agents de surface cationiques

parfums

## 2.3 Autres dangers

### Dangers physico-chimiques

Pas de dangers particuliers connus.

### Dangers pour la santé

Pas de dangers particuliers connus.

### Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

### Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - <5	Alcool C9-11 éthoxylée CAS: 68439-46-3, EINECS/ELINCS: Polymer GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Eye Dam. 1: H318
1 - <5	Composés d'ammonium quaternaire, C12-14-alkyl (hydroxyéthyl) diméthyl, éthoxylés, chlorures CAS: 1554325-20-0, EINECS/ELINCS: Polymer GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Dam. 1: H318
1 - <5	Métasilicate de disodium-pentahydrate CAS: 10213-79-3, EINECS/ELINCS: 229-912-9, EU-INDEX: 014-010-00-8, Reg-No.: 01-2119449811-37-XXXX GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314 - Eye Dam. 1: H318 - STOT SE 3: H335 - Met. Corr. 1: H290

**Commentaire relatif aux composants** Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

Huber KSS Service GmbH  
4650 Lambach

Date d'émission 15.01.2024, Révision 07.12.2023

Version 1.0

Page 3 / 13

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, prenez la prochaine occasion de changer les vêtements.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler aussitôt un médecin.
Après ingestion	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone. Brouillard d'eau.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

risque de formation de produits de pyrolyse toxiques, oxyde de carbone (CO), hydrocarbures non brûlés

##### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.  
Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

##### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

##### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).  
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

##### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

Huber KSS Service GmbH  
4650 Lambach

Date d'émission 15.01.2024, Révision 07.12.2023

Version 1.0

Page 4 / 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Le produit n'est pas combustible.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

## RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

#### Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

#### DNEL

Substance
Métasilicate de disodium-pentahydrate, CAS: 10213-79-3
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6,22 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,49 mg/kg bw/d
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,74 mg/kg bw/d
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,74 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,55 mg/m <sup>3</sup>

#### PNEC

Substance
Métasilicate de disodium-pentahydrate, CAS: 10213-79-3
Eau douce, 7,5 mg/l
Eau de mer, 1 mg/l
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1000 mg/l

Huber KSS Service GmbH  
4650 Lambach

Date d'émission 15.01.2024, Révision 07.12.2023

Version 1.0

Page 5 / 13

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.  
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

### Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

### Protection des mains

>0,35 mm Caoutchouc butyle, >240 min (EN 374-1/-2/-3).  
Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

### Protection corporelle

Vêtement de protection léger.

### Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas inhaler les aérosols.  
Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.

### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.  
Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

### Risques thermiques

Pas d'information disponible.

### Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Non déterminé

Huber KSS Service GmbH  
4650 Lambach

Date d'émission 15.01.2024, Révision 07.12.2023

Version 1.0

Page 6 / 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	rouge
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	12,5 (20°C)
Valeur du pH [1%]	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Non déterminé
Point d' éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1,042
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Viscosité cinématique	non applicable
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non applicable
Caractéristiques des particules	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Aucun

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucun

Huber KSS Service GmbH  
4650 Lambach

Date d'émission 15.01.2024, Révision 07.12.2023

Version 1.0

Page 7 / 13

### 10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

Huber KSS Service GmbH  
4650 Lambach

Date d'émission 15.01.2024, Révision 07.12.2023

Version 1.0

Page 8 / 13

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Toxicité orale aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Alcool C9-11 éthoxylée, CAS: 68439-46-3
LD50, oral, rat, 4600 mg/kg bw (OECD 401)
Métasilicate de disodium-pentahydrate, CAS: 10213-79-3
LD50, oral, rat, 1152-1349 mg/kg bw
NOAEL, oral, rat, 227 mg/kg bw
Composés d'ammonium quaternaire, C12-14-alkyl (hydroxyéthyl) diméthyl, éthoxylés, chlorures, CAS: 1554325-20-0
LD50, oral, rat, > 300 - 2000 mg/kg

**Toxicité dermale aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Alcool C9-11 éthoxylée, CAS: 68439-46-3
LD50, dermique, lapin, 2000 mg/kg bw (OECD 402)
Métasilicate de disodium-pentahydrate, CAS: 10213-79-3
LD50, dermique, rat, > 5000 mg/kg bw

**Toxicité aiguë par inhalation** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Alcool C9-11 éthoxylée, CAS: 68439-46-3
LC50, inhalatoire, rat, >100 mg/m <sup>3</sup> (OECD 403)
Métasilicate de disodium-pentahydrate, CAS: 10213-79-3
LC50, inhalatoire, rat, > 2,06 mg/m <sup>3</sup> (4h)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Le produit provoque des brûlures.

Substance
Métasilicate de disodium-pentahydrate, CAS: 10213-79-3
œil, corrosif
Composés d'ammonium quaternaire, C12-14-alkyl (hydroxyéthyl) diméthyl, éthoxylés, chlorures, CAS: 1554325-20-0
œil, Provoque des lésions oculaires graves.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non classé comme corrosif pour la peau en raison d'enquêtes toxicologiques.  
Irritant

Substance
Métasilicate de disodium-pentahydrate, CAS: 10213-79-3
dermique, corrosif
Composés d'ammonium quaternaire, C12-14-alkyl (hydroxyéthyl) diméthyl, éthoxylés, chlorures, CAS: 1554325-20-0
dermique, irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance
Métasilicate de disodium-pentahydrate, CAS: 10213-79-3

Huber KSS Service GmbH  
4650 Lambach

Date d'émission 15.01.2024, Révision 07.12.2023

Version 1.0

Page 9 / 13

dermique, non sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Métasilicate de disodium-pentahydrate, CAS: 10213-79-3

inhalatoire, irritant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

**Mutagenèse** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

**Toxicité sur la reproduction** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

**Cancérogénèse** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

**Danger par aspiration** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

**Remarques générales**

Aucun

## 11.2 Informations sur les autres dangers

**11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien** Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

**11.2.2 Autres informations** Aucun

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Substance

Alcool C9-11 éthoxylée, CAS: 68439-46-3

LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 5 mg/l - 7 mg/l

EC50, (48h), Daphnia magna, 2,5 mg/l

Métasilicate de disodium-pentahydrate, CAS: 10213-79-3

LC50, (96h), Brachidanio rerio, 210 mg/L

EC50, (48h), Daphnia magna, 1700 mg/L

EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, 207 mg/L

Composés d'ammonium quaternaire, C12-14-alkyl (hydroxyéthyl) diméthyl, éthoxylés, chlorures, CAS: 1554325-20-0

LC50, (96h), poisson, > 10 - 100 mg/l

EC50, (48h), Daphnia magna, > 1 - 10 mg/l

ErC50, (72h), Algae, > 1 - 10 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

**Comportement dans les compartiments de l'environnement**

Non déterminé

**Comportement dans les stations d'épuration**

12.03.04.07.570  
AOX-remarque: Pas de réaction dangereuse connue.

**Biodégradabilité**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.  
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Huber KSS Service GmbH  
4650 Lambach

Date d'émission 15.01.2024, Révision 07.12.2023

Version 1.0 Page 10 / 13

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

### 12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

#### Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

070701\*

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Huber KSS Service GmbH  
4650 Lambach

Date d'émission 15.01.2024, Révision 07.12.2023

Version 1.0 Page 11 / 13

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Huber KSS Service GmbH  
4650 Lambach

Date d'émission 15.01.2024, Révision 07.12.2023

Version 1.0 Page 12 / 13

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148
- <b>Commentaire relatif aux composants</b>	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- <b>annexe I (REACH)</b>	Le produit n'est soumis à aucune restriction au titre de l'annexe I.
- <b>annexe XIV (REACH)</b>	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- <b>annexe XVII (REACH)</b>	Le produit contient $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75  Le produit fait l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 3
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2024)
<b>RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):</b>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- <b>Observer les restrictions d'emploi</b>	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- <b>VOC (2010/75/CE)</b>	0 %

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Huber KSS Service GmbH  
4650 Lambach

Date d'émission 15.01.2024, Révision 07.12.2023

Version 1.0 Page 13 / 13

## 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
EL50 = Median effective loading  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
EmS = Emergency Schedules  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
IVIS = In vitro irritation score  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
LL50 = Median lethal loading  
LQ = Limited Quantities  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

## 16.3 Autres informations

### Méthode de classification

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (D'après les données d'essais)  
Eye Dam. 1: H318 Provoque de graves lésions des yeux. (Méthode de calcul)

### Positions modifiées

Aucun

Copyright: Chemiebüro®